Nations Unies

S/PV.7291



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7291e séance

Mercredi 29 octobre 2014, à 15 heures
New York

Président :	Mme Perceval	(Argentine)
Membres :	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

14-59392 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de procédure, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui à la lumière des faits inquiétants survenus à Jérusalem, notamment la montée de la violence et la poursuite des activités de colonisation. Le 27 octobre, l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé deux lettres identiques, l'une au Secrétaire général et l'autre au Conseil de sécurité, pour exiger qu'Israël suspende ses projets et cesse immédiatement toutes ses activités de colonisation illégales et toute autre provocation et incitation à travers tout le territoire palestinien, y compris à Jérusalem-Est occupée.

Tout récemment, dans son exposé du 21 octobre au Conseil (voir S/PV.7281), le Secrétaire général a souligné ses vives inquiétudes au sujet de la poursuite des activités de colonisation israélienne, en particulier des plans visant à construire des logements résidentiels à Jérusalem-Est occupée. Il a également exhorté le Gouvernement israélien à inverser ce processus. Malheureusement, depuis lors, de nouvelles informations troublantes nous signalent que des activités de colonisation sont en cours à Jérusalem-Est.

Le Secrétaire général s'alarme des récents rapports faisant état de l'avancement des projets de construction de quelque 1 000 logements de colons israéliens à Jérusalem-Est occupée. Ceux-ci comprennent environ 400 logements à Har Homa et 600 à Ramat Shlomo. Cette dernière évolution intervient dans le sillage de la décision prise par Israël, fin septembre, d'accélérer le processus de construction de 2 600 logements à Givat Hamatos, également situé à Jérusalem-Est. S'ils sont mis à exécution, ces projets remettraient de nouveau sérieusement en doute l'engagement d'Israël à parvenir à une paix durable avec les Palestiniens, car les nouvelles colonies menacent la viabilité même du futur État de Palestine.

Comme l'a affirmé le Conseil et décidé la Cour internationale de Justice, la politique et les pratiques d'Israël visant à installer une partie de sa population et des nouveaux immigrants dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est occupée, constituent des violations du droit international. Comme n'a cessé de le réaffirmer le Secrétaire général, elles vont en outre à l'encontre de la solution des deux États. Une fois de plus, le Secrétaire général appelle Israël à abandonner ces activités, à répondre aux appels de la communauté internationale lui demandant de geler ses activités de colonisation et à respecter les engagements qui lui incombent en vertu du droit international et de la feuille de route du Quatuor.

La recrudescence des tensions en raison d'actions unilatérales, de provocations et de restrictions d'accès aux lieux saints de Jérusalem se poursuit, et la situation demeure instable. La semaine dernière, quelque 13 Palestiniens auraient été arrêtés au Haram al-Charif/mont du Temple, dont l'un d'eux le 22 octobre parce qu'il aurait lancé des pierres sur des visiteurs juifs. Des policiers israéliens ont également été blessés pendant ces affrontements. Nous notons qu'à la suite de ces affrontements, le Premier Ministre Hamdallah s'est rendu au Haram al-Charif/mont du Temple le 27 octobre.

Le Secrétaire général a réaffirmé combien il importe que la liberté religieuse de chacun soit respectée, et que les fidèles de toutes les religions puissent avoir accès à leurs lieux saints, tout en notant que les chefs religieux ou autres doivent quant à eux éviter de faire des déclarations incendiaires. À cet égard, il a été pris note des propos rassurants adressés par le Gouvernement israélien au Secrétaire général, et semble-t-il à la Jordanie, à savoir qu'il n'a nullement l'intention de modifier les politiques de longue date régissant les

lieux saints. Nous notons par ailleurs qu'Israël, selon l'accord conclu avec le Royaume hachémite de Jordanie, s'est engagé à s'efforcer de garantir la protection des lieux saints musulmans et chrétiens de la vieille ville de Jérusalem ainsi que la sécurité des fidèles. L'incitation à la violence, d'où qu'elle vienne, doit cesser, et le caractère sacré des lieux saints de toutes les religions doit être respecté. Le Secrétaire général suivra de près l'évolution de la situation dans ces lieux saints qui revêtent tant d'importance pour des millions de personnes à travers le monde.

La situation dans le reste de Jérusalem-Est n'a cessé de se tendre depuis le 21 octobre. Le 22 octobre, un Palestinien a lancé sa voiture contre une station de train léger urbain à proximité de la Colline des Munitions et a écrasé des passagers qui descendaient du train, tuant un bébé de trois mois et blessant six autres personnes, dont l'une a succombé plus tard à ses blessures. Le conducteur a été abattu par la police israélienne alors qu'il tentait de s'enfuir. Nous savons que les autorités israéliennes enquêtent sur cet incident qu'elles décrivent comme un possible attentat terroriste. Malheureusement, certains du côté palestinien ont fait l'éloge de cette attaque.

Des affrontements ont eu lieu lors de l'enterrement du Palestinien, le 26 octobre. Le même jour, le Premier Ministre, M. Netanyahu, a déclaré lors d'une réunion du cabinet qu'Israël ne laisserait pas les jets de pierres et de bombes incendiaires se poursuivre et que 1 000 agents de sécurité supplémentaires seraient déployés à Jérusalem-Est. Le Premier Ministre aurait également demandé que la législation sanctionne plus sévèrement les jets de pierres et notamment fixe des critères relatifs à l'imposition éventuelle de sanctions économiques contre les parents de mineurs qui jettent des pierres.

Les tensions se sont aussi accrues dans le reste de la Cisjordanie, où les forces israéliennes ont tué un adolescent américano-palestinien le 24 octobre dans le village de Silwad, près de Ramallah, parce qu'il aurait lancé des pierres et des cocktails Molotov durant une manifestation. Le 27 octobre, les forces israéliennes ont arrêté 14 Palestiniens, accusés d'avoir lancé des pierres. Le 28 octobre, quatre Palestiniens auraient été blessés par balle par les forces de sécurité israéliennes à Djénine, et l'un d'entre eux se trouve dans un état critique.

Les tensions se sont également aggravées du fait de la démolition qui aurait eu lieu la semaine dernière de cinq maisons palestiniennes dans les quartiers d'Al-Tur et de Silwan à Jérusalem-Est, ainsi que dans la rue Salah Eddine, et suite à des informations selon lesquelles un Palestinien qui se trouvait en détention administrative en Israël et qui faisait la grève de la faim depuis 37 jours avait été transféré à l'hôpital le 27 octobre parce que son état de santé s'était détérioré.

Je tiens à souligner combien il est crucial d'apaiser immédiatement les tensions montantes à Jérusalem-Est. Les blessures infligées par le conflit dévastateur de Gaza commencent à peine à se cicatriser, et le mécanisme tripartite temporaire facilité par l'ONU et destiné à la livraison de matériaux de reconstruction dans la bande de Gaza commence tout juste à prendre effet. Les parties peuvent difficilement se permettre une fois encore de prendre des mesures unilatérales qui ne feraient qu'attiser les tensions et renforcer encore davantage les soupçons et l'hostilité qui caractérisent de manière tragique ce conflit depuis des décennies. La vérité est que la poursuite des activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé est en train de nuire sérieusement à toute possibilité d'une paix durable entre les deux parties, et ne fait que nous rapprocher d'une réalité où n'existe qu'un seul État.

Les tensions actuelles à Jérusalem-Est et en Cisjordanie ne sauraient être isolées d'une réalité plus vaste qui n'a pas encore trouvé de solution. Comme l'a souvent exprimé le Secrétaire général, toute paix durable nécessite d'entamer un dialogue pour remédier aux causes profondes du conflit, notamment en mettant fin à l'occupation qui dure depuis près de 50 ans et en répondant effectivement aux préoccupations légitimes d'Israël en termes de sécurité.

Je tiens à rappeler que, le 26 septembre 2008, au cours de la séance de haut niveau du Conseil de sécurité sur les colonies de peuplement, celui qui était alors Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amre Moussa, rappelait lui aussi que, deux ans auparavant, une séance du Conseil de sécurité

> « a[vait] fait apparaître un net consensus sur la nécessité de relancer le processus de paix dans le but exprès de créer un État palestinien viable en Cisjordanie et à Gaza, avec Jérusalem-Est pour capitale » (*S/PV.5983, p. 4*).

Ce consensus a trouvé un écho dans l'Initiative de paix arabe et l'idée qu'il y aurait un arrêt immédiat et complet des activités de peuplement, conformément à la Feuille de route. Huit ans plus tard, nous devons nous demander pourquoi les progrès ont été si peu importants

et comment faire pour faire progresser le processus de paix.

Nous avons entendu que certains membres du Conseil avaient de nouveau commencé d'examiner la possibilité d'adopter un nouveau projet de résolution sur le conflit israélo-palestinien. Nous nous demandons quant à nous si le paradigme actuel, après près de 50 ans de conflit, ne nécessite pas une révision de notre engagement tel qu'il a existé jusqu'à présent, conformément aux décisions du Conseil de sécurité et aux efforts inlassables de la communauté internationale. Les dirigeants et le peuple palestiniens et israéliens ne doivent pas s'y tromper : rien ne pourra jamais se substituer à leur propre responsabilité, dans les changements à apporter pour parvenir à la paix. L'ONU est prête à apporter tout son appui à des efforts collectifs en ce sens.

Pour terminer, le statu quo n'est pas une solution viable. Accuser un nouveau retard dans le processus de paix ne peut qu'exacerber encore le conflit et creuser les divisions. Il est temps de faire preuve d'initiative et de courage, et que les deux parties s'engagent pleinement à des négociations dignes de ce nom qui permettent de créer deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité. Ne pas tenir compte des appels de la communauté internationale en faveur de ces négociations, pour quelque raison que ce soit, ne peut que conduire à davantage de violence dans une région qui en a déjà trop vu.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, de son exposé très important et des points de principe qu'il a soulevés, en particulier la position du Secrétaire général, selon lequel toutes ces activités, politiques et pratiques illégales d'Israël, la Puissance occupante, doivent cesser immédiatement, en particulier à Jérusalem-Est occupée, et être rapportées.

Nous convenons également tout à fait avec M. Feltman et beaucoup d'autres dirigeants, dont le Président Barak Obama, en ce qui concerne les propos qu'il a tenus devant l'Assemblée générale, que le statu quo ne peut être maintenu et n'est pas envisageable. C'est précisément pour cette raison que nous avons saisi le Conseil de sécurité d'un projet de résolution reprenant l'initiative du Président Mahmoud Abbas, qui propose les éléments d'un paramètre, assorti de délais, visant à mettre fin à l'occupation. Si nous ne pouvons pas convaincre collectivement la Puissance occupante de négocier avec nous la fin de l'occupation afin de permettre l'indépendance de l'État de Palestine, et de donner ainsi corps à ce qui fait mondialement consensus – une solution à deux États –, alors il se peut que la solution des deux États ne soit pas à portée. Et de cela, personne ne sera responsable hormis la Puissance occupante, en ce qu'elle n'aura pas réagi de façon responsable et positive, en négociant avec nous, de bonne foi, la fin de l'occupation.

Israël persiste encore à dire qu'il n'est pas un occupant et qu'il n'y a pas de territoire occupé, contredisant complètement les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'ONU sur le sujet, ainsi que le consensus mondial selon lequel les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, répondent à la définition de territoires occupés. Israël n'écoute ni ne respecte la volonté du Conseil. Il n'écoute pas ces résolutions, et tant qu'il continue à ne pas écouter, la paix ne pourra progresser. Au contraire, nous connaîtrons des situations explosives telles que celle que nous connaissons aujourd'hui à Jérusalem-Est occupée.

Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir répondu promptement à notre appel urgent et à la demande officielle formulée par la Jordanie, le représentant arabe au Conseil de sécurité, en vue de la tenue de cette séance d'urgence sur la situation critique à Jérusalem-Est occupée, qui se répercute évidemment sur la situation de crise dans le reste de la Palestine, ainsi que dans la région et bien au-delà. Jérusalem, la Ville sainte des trois religions monothéistes, était et demeure la clef de la paix. La Ville est le cœur de la Palestine et constitue, d'un point de vue historique, le centre religieux, politique, social, économique et culturel du peuple palestinien depuis des siècles. Et Jérusalem, théâtre de conflit mais aussi de paix, a toujours conservé une identité arabe et islamique et la conservera.

Or, Jérusalem est assiégée, parce qu'Israël, la Puissance occupante, continue de s'efforcer inconsidérément d'en changer le caractère, d'en falsifier l'histoire, d'en modifier la démographie et de nier les droits des Palestiniens et leurs liens avec Jérusalem. Les provocations et les actes d'incitation

israéliens, en particulier au Haram al-Charif, qui abrite la sainte mosquée Al-Aqsa et Qubbat al-Sakhrah – le dôme du Rocher – attisent encore davantage cette situation précaire, exacerbent les sentiments religieux, approfondissent la défiance et menacent la zone d'un nouvel embrasement de violence, en instiguant également un conflit religieux. Ces actions illégales d'Israël aggravent sérieusement le conflit et font obstacle à un règlement pacifique, avec tout ce que cela implique de graves conséquences. Nous avons, par conséquent, reçu consigne du Président Mahmoud Abbas de porter d'urgence cette crise à l'attention du Conseil de sécurité, eu égard à la responsabilité qui est la sienne, en vertu de la Charte, d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans d'innombrables lettres officielles transmises au Conseil de sécurité et dans nos déclarations réitérées dans cette salle, nous avons plaidé pour que la communauté internationale se penche sérieusement sur la crise provoquée à Jérusalem-Est occupée par les politiques illégales, les pratiques et les provocations d'Israël. Nous en avons appelé à maintes reprises au Conseil de sécurité pour qu'il fasse respecter ses résolutions sur Jérusalem, dont les résolutions 446 (1979), 452 (1979), 465 (1980), 478 (1980) et 672 (1990), afin de contribuer, à titre urgent, à réduire les tensions et à stabiliser la situation sur le terrain, et afin de contribuer, sur le long terme, aux efforts déployés en vue de trouver une solution pacifique au conflit palestino-israélien, qui est au cœur du conflit arabo-israélien. Nous nous souvenons en particulier que le Conseil a résolu que toutes les mesures prises par Israël, la Puissance occupante

> « qui ont modifié ou visent à modifier le caractère et le statut de la ville sainte de Jérusalem, et en particulier la récente « loi fondamentale » sur Jérusalem, sont nulles et non avenues et doivent être rapportées immédiatement » (*résolution 478 (1980), par. 4*).

De surcroît, nous rappelons que le Conseil a résolu que

> « la politique et les pratiques israéliennes consistant à établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 n'ont aucune validité en droit et font gravement obstacle à l'instauration d'une paix générale, juste et durable au Moyen-Orient » (*résolution 446 (1979), par. 1*).

Le Conseil demande en outre à Israël

> « de cesser d'urgence d'établir, édifier et planifier des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem » (*résolution 465 (1980), par. 6*).

Cette résolution a-t-elle été respectée? De toute évidence, la réponse est non. Israël continue de faire exactement le contraire.

Alors que tout le monde s'efforce d'instaurer la paix et essaie par toutes les initiatives possibles de mettre fin à cette occupation militaire qui dure depuis près de 50 ans et de sauver la solution des deux États sis dans les frontières d'avant 1967, Israël, à l'inverse, étend et assoit le contrôle illégitime qu'il exerce sur Jérusalem-Est occupée et le reste de la Palestine occupée au moyen de toute une multitude de politiques et mesures illégales.

En outre, Israël ne se contente pas de contester que Jérusalem-Est est occupée et de refuser de reconnaître la présence et les droits palestiniens voire l'histoire de cette ville, il s'emploie activement à nier ces droits et à qualifier Jérusalem de ville exclusivement juive et israélienne, au mépris du caractère central que revêt cette ville non seulement pour les pays arabes et le monde musulman, pour qui Al Qods Al Charif est la première qibla et le troisième lieu saint, mais aussi pour la chrétienté.

Depuis le début de l'occupation en 1967, Israël, Puissance occupante, n'a jamais cessé ses tentatives illicites de créer une situation de fait sur le terrain et de modifier le profil démographique, le statut juridique et la géographie de la Palestine. Ces mesures illégales ont notamment visé Jérusalem-Est occupée et les autorités israéliennes ont ouvertement toléré et appuyé les agissements violents et illégaux des colons et extrémistes dans cette ville.

Les activités de peuplement israéliennes se poursuivent au même rythme, avec la construction et l'expansion des colonies, la construction du mur et l'annonce régulière de nouveaux projets de construction de milliers de logements. La dernière annonce en date, cette semaine, concerne la construction de 1 000 nouveaux logements. Elle intervient après une autre, toujours ce mois-ci, signalant la construction de 2 600 logements dans la ville, laquelle avait été précédée par la publication d'une ordonnance militaire dictant la confiscation de 400 hectares de terre palestinienne dans la région de Bethléem, et ainsi de suite.

Jour après jour, la continuité et l'intégrité de notre État est morcelée et fragilisée par ces décisions illégales, qui amenuisent gravement la viabilité de la solution des deux États.

La Puissance occupante continue également de confisquer des biens, et la semaine dernière, par exemple, 35 maisons palestiniennes ont été saisies par des colons extrémistes dans le quartier de Silwan à Jérusalem-Est occupée. Ces agissements ont déplacé de force des centaines de familles palestiniennes de la ville, en plus des déplacements que provoquent d'autres mesures illégales, tels les démolitions d'habitations palestiniennes, le retrait du droit de résidence aux Palestiniens et les menaces de transfert forcé qui pèsent sur plusieurs milliers de Bédouins réfugiés de Palestine, ce qui constituerait une violation de leurs droits fondamentaux.

Les Palestiniens qui résident à Jérusalem-Est sont également victimes d'actes de violence incontrôlée, de discrimination et de racisme de la part des extrémistes israéliens, qui persistent à s'en prendre aux civils palestiniens, et notamment à commettre des meurtres, des agressions et des tentatives d'enlèvement contre des enfants, et à s'attaquer aux lieux saints, musulmans et chrétiens, vandalisant et profanant plusieurs mosquées et églises de la ville.

Les forces d'occupation israéliennes et les extrémistes juifs continuent également de mener des incursions sur le site de la mosquée Al-Aqsa et d'attaquer les fidèles palestiniens. Les responsables israéliens, y compris le Premier Ministre et les membres de son cabinet, continuent à se livrer une compétition grotesque où c'est à celui qui réussira le mieux à provoquer les susceptibilités palestiniennes et musulmanes en distillant une rhétorique dangereuse et des incitations à la haine à un rythme alarmant.

La provocation prend aussi la forme de tentatives de faire passer des lois qui modifieraient le statu quo de la Ville sainte. Parallèlement, Israël poursuit ses excavations et la construction de tunnels dans la ville, notamment en dessous et aux alentours des lieux saints, menaçant leur intégrité, leurs fondations et leur caractère sacré. Les sévères restrictions imposées aux Palestiniens, musulmans ou chrétiens, en matière d'accès à la ville entravent gravement la liberté de culte et de déplacement, tandis que la fermeture des institutions palestiniennes de la ville se poursuit.

Nous condamnons catégoriquement et vigoureusement tous ces agissements illicites d'Israël dans Jérusalem-Est occupée et le reste de la Palestine occupée. Ces politiques et mesures illégales, en plus du blocus hors-la-loi et déplorable imposé à notre peuple dans la bande de Gaza, qui endure des souffrances terribles du fait des répercussions désastreuses de la guerre criminelle que lui a livrée récemment Israël, et de toutes les autres formes de châtiment collectif qu'il lui fait subir, ont créé une situation explosive, qui, si on laisse faire, ne pourra que se détériorer, avec les graves conséquences que cela aura.

La partie palestinienne n'est pas la seule à considérer et à dire que la situation est illégale et intenable et détruit les perspectives de paix. Elle a été qualifiée ainsi par le Conseil lui-même, s'appuyant sur le principe d'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force consacré par la Charte, et les dispositions pertinentes du droit international, en particulier la quatrième Convention de Genève, qui interdit strictement les activités de colonisation, entre autres interdictions. La position de la Cour internationale de Justice et de l'Assemblée générale est également très claire à cet égard.

De plus, il existe un consensus solide au sein de la communauté internationale au sujet du caractère illicite des activités de peuplement israéliennes et du statut de Jérusalem, notamment l'irrecevabilité des revendications israéliennes de souveraineté sur Jérusalem-Est et la reconnaissance du fait que Jérusalem-Est est un territoire occupé et demeure partie intégrante du territoire palestinien occupé militairement par Israël depuis 1967.

La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doit envoyer un message clair et réaffirmer sa position de principe et le consensus international. Le Conseil doit s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de mettre fin à cette situation illégale, qui a de vastes et dangereuses répercussions politiques, religieuses et en matière de sécurité.

Il faut obliger Israël, Puissance occupante, à renoncer immédiatement et complètement à ses activités de peuplement illégales dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à cesser tous les actes de provocation et toutes les incitations à l'encontre des lieux saints de Jérusalem-Est occupée et de la population et des dirigeants palestiniens. Il faut forcer Israël à respecter le droit international, y compris

la quatrième Convention de Genève, et à s'engager sur la voie de la paix. En cas d'échec, Israël doit être tenu pleinement responsable de ses crimes et de ses politiques d'obstruction à la paix.

Jérusalem est la douloureuse illustration de l'occupation obstinée d'Israël et de son rejet total de la paix. Pourtant, profondément attachés à la paix, nous continuons d'insister sur le fait que Jérusalem devient le reflet de notre volonté collective de parvenir à une solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, avec un État de Palestine indépendant, souverain, d'un seul tenant et démocratique, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité.

Nous appelons donc de nouveau les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale à appuyer notre initiative et à adopter une résolution réaffirmant les paramètres de base d'une solution des deux États et établissant un calendrier pour mettre fin à l'occupation israélienne et assurer l'indépendance et les droits inaliénables du peuple palestinien. Une telle résolution pourrait être une contribution majeure aux efforts visant à préserver les chances de parvenir à la paix et à accélérer sa réalisation, afin que nous puissions, à terme, connaître une nouvelle réalité, dans laquelle Jérusalem sera une capitale commune de la paix, et une nouvelle ère pour nos peuples et l'ensemble de la région.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prosor (Israël) (*parle en anglais*) : Cela fait une semaine à peine que le Conseil s'est réuni pour examiner la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.7281). On pourrait penser que nous nous réunissons à nouveau aujourd'hui pour faire face à la violence et à l'effusion de sang omniprésentes qui frappent la région située entre la mer Méditerranée et la mer d'Arabie. Après tout, ces derniers jours ont vu des souffrances indicibles. En Iraq, un kamikaze est rentré dans un poste de sécurité avec son véhicule et a tué 38 personnes. Au Liban, des activistes associés à Al-Qaida ont lancé une attaque sur le marché central, faisant 42 morts et 150 blessés. En Syrie, 500 personnes ont été tuées ou blessées en sept jours au cours des bombardements aériens effectués par le régime. En Iran, une femme de 26 ans, du nom de Reyhaneh Jabbari, a été exécutée pour avoir tué un homme qui avait tenté de la violer. En Arabie saoudite, trois avocats ont été condamnés à huit ans de prison pour avoir « tweeté » des messages qui « fragilisent le pouvoir judiciaire ». Il s'agit d'une peine relativement légère pour l'Arabie saoudite, qui a jusque-là décapité 59 personnes cette année.

La plupart des millions d'hommes et de femmes opprimés dans notre région sont totalement ignorés par le Conseil de sécurité. Ils sont laissés de côté pour faire de la place à une litanie de demi-vérités, de mythes et de mensonges éhontés sur Israël. Je suis ici pour transmettre une simple vérité : les Israéliens ne sont pas des occupants, nous ne sommes pas des colons. Nous sommes chez nous en Israël, et Jérusalem est la capitale éternelle de notre État souverain. Il existe de nombreuses menaces au Moyen-Orient, mais la présence de foyers juifs sur le foyer national juif n'a jamais été l'une d'entre elle. Pourtant, c'est de cette question que nous sommes saisis aujourd'hui. Que la communauté internationale soit indignée quand des Juifs construisent des maisons à Jérusalem, mais ne dit rien quand des Juifs sont tués parce qu'ils vivent à Jérusalem en dit long. Cette hypocrisie est effarante.

Je l'ai déjà dit et je le redirai : le principal obstacle à la paix, ce ne sont pas les zones de peuplement. Il s'agit simplement d'un prétexte pour que les Palestiniens évitent de faire des compromis douloureux. Le principal obstacle à la paix, c'est le refus du monde arabe de reconnaître qu'Israël est l'État-nation du peuple juif, et son refus de reconnaître que Jérusalem est la capitale éternelle du peuple juif.

Tout au long de l'histoire, Jérusalem a été la capitale d'un peuple et d'un peuple seulement : le peuple juif. J'ai entre les mains une Bible qui expose en détail près de 4 000 ans d'histoire des Juifs sur la terre d'Israël. Elle parle de nos aïeux – Abraham, Isaac et Jacob – qui ont erré sur les collines ondoyantes de Jérusalem. Elle parle du roi David, qui a posé la première pierre de son palais il y a plus de 3 000 ans. Il s'agit du roi David de Bethléem, pas du roi David de Cisjordanie, et certainement pas du roi David des territoires occupés. La Bible parle du roi Salomon, qui a construit le premier Temple.

Jérusalem est une promesse divine faite au peuple juif. Après la destruction de notre temple et l'exil babylonien, le grand chef juif, Néhémie, a ramené le peuple juif en Israël en disant :

> « Et je priai le Dieu des cieux … qu'il m'envoie en Juda, [Jérusalem], à la ville des sépulcres de mes pères, et je la bâtirai. »

Jérusalem est au cœur de notre identité et de notre tradition. La Ville sainte est citée plus de 900 fois dans la

Bible. Les jours de fête, nous chantons « l'shana haba'ah b'Yerushalayim » – « L'an prochain à Jérusalem ». Pendant des milliers d'années, durant les persécutions et les massacres, les expulsions et les croisades, les meurtres rituels et les pogroms, le cœur des Juifs était tourné, dans leurs prières, vers Jérusalem. Le lien entre le peuple juif et notre capitale ne saurait être nié. Et rien de ce qui peut être dit ici ne peut changer cela.

Jérusalem, c'est le mont Sion, le mont Moriah et le mont du Temple. Marcher à Jérusalem revient à marcher sur les pas de nos ancêtres et à ressentir les espoirs et les rêves du peuple juif. Les Palestiniens et d'autres ont eu l'audace de nous accuser d'essayer de modifier le caractère juif historique de notre ville antique. Vraiment?

Le fait est que Jérusalem a eu un caractère juif bien avant que la plupart des villes du monde aient un quelconque caractère. Jérusalem était la capitale du peuple juif bien avant qu'Homère ne compose l'Iliade, avant que Romulus et Rémus ne fondent Rome, et avant que les armées d'Alexandre le Grand ne se répandent comme une traînée de poudre dans tout le Moyen-Orient.

Jérusalem est imprégnée de l'histoire juive. Dans un effort visant à effacer toute trace des liens religieux et historiques entre Jérusalem et le mont du Temple, le Waqf est en train de détruire délibérément des vestiges archéologiques. Chacun d'entre nous, sans exception, le sait. L'ONU le sait. Est-elle présente sur place? Dit-elle quelque chose? Ils ont même amené une flotte de bulldozers et ont enlevé 6 000 tonnes – pas un petit peu, mais 6 000 tonnes! – de terre de la partie située au sud-est du mont du Temple, également appelée les écuries de Salomon. Avec chaque pelletée de terre, ils essayent de balayer l'histoire juive. Mais nous n'avons pas besoin d'un institut de recherche de l'ONU pour le comprendre.

Si les Palestiniens veulent assurer un meilleur avenir, ils doivent cesser de réécrire l'histoire et commencer à entrer dans l'histoire en établissement la paix. Ils doivent renoncer à leur discours destructeur. Un peuple ne peut bâtir un avenir meilleur que s'il se réconcilie avec le passé. S'il ne le fait pas, il sera prisonnier des chaînes du ressentiment et de la haine et transmettra un héritage de violence et d'intolérance à la génération suivante.

L'ancien Premier Ministre israélien, Menahem Begin, a dit que si un ennemi du peuple juif dit vouloir nous détruire, nous devons le croire. Il ne faut pas mettre en doute ses propos un seul instant. Si l'histoire a appris quoi que ce soit au peuple juif, c'est que nous devons prendre au sérieux tous les appels à notre destruction. La charte génocidaire du Hamas appelle à la destruction d'Israël et au meurtre de Juifs dans le monde entier. Certains, à l'ONU, n'ont pas le courage de désigner nommément le Hamas, et encore moins de condamner ce groupe terroriste pour ses crimes. Le Hamas cible délibérément nos civils en faisant exploser des bus et des restaurants, en enlevant et en tuant des adolescents, en tirant des roquettes sur nos villes et en construisant des tunnels de la terreur jusque dans nos villes.

C'est le Hamas. Qu'en est-il du dirigeant de l'Autorité palestinienne, le Président Abbas? Eh bien, il est la raison pour laquelle nous sommes présents ici aujourd'hui. Il orchestre en effet une campagne de dénigrement d'Israël, et le Conseil de sécurité semble vouloir jouer le second couteau. Je voudrais rappeler au Conseil qui est le chef d'orchestre à l'origine des accusations qu'il a entendues aujourd'hui.

Le Président palestinien, M. Abbas, a écrit une thèse dans laquelle il nie l'Holocauste, et il apprend aux enfants palestiniens à haïr les Juifs. Dans les écoles, les mosquées et les médias, l'on enseigne à des générations entières d'enfants palestiniens à haïr, à vilipender et à déshumaniser les Israéliens et les juifs. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/69/PV.12) – et tout le monde l'a entendu, le Président Abbas a livré une attaque haineuse contre Israël, l'accusant des pires crimes, notamment de génocide.

Ce mois-ci, il a appelé les Palestiniens à empêcher « par tous les moyens » les juifs d'accéder au mont du Temple. S'agit-il là des propos d'un dirigeant déterminé à instaurer la paix? Je n'en ai pas entendu parler dans l'exposé du Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, et ce ne sont pas des paroles générales, entendues de part et d'autre. La vidéo de ces propos haineux a été diffusée 19 fois en trois jours sur la chaîne de télévision officielle de l'Autorité palestinienne. Il ne s'agit pas de quelqu'un sans importance ou sans pertinence. Ces propos incendiaires ont eu des conséquences quasi immédiates : les émeutes de centaines d'Arabes à Jérusalem ont endommagé le réseau de tramway, et un terroriste du Hamas a délibérément lancé son véhicule à pleine vitesse contre un quai de gare à Jérusalem, tuant deux personnes.

Le Président Abbas a-t-il exprimé sa colère ou ses remords devant ces meurtres insensés? Bien sûr que non. Il n'a même pas eu le courage de dénoncer une attaque

qui a entraîné la mort d'un bébé de trois mois. Plutôt que de s'employer à éteindre les flammes du conflit, les autorités palestiniennes ne font qu'ajouter de l'huile sur le feu. D'abord elles incitent à la violence sur le mont du Temple, puis elles se précipitent au Conseil de sécurité pour se plaindre des conséquences. Si ce n'est pas créer de toutes pièces une crise montée, alors je ne sais pas de quoi il s'agit.

Tentons de comprendre cette logique. Les extrémistes palestiniens ont transformé le mont du Temple en champ de bataille, où ils lancent des pierres et des cocktails Molotov sur les visiteurs et sur la police. Cela est rapporté par l'expression « auraient lancé des pierres ». « Auraient » lancé des pierres? Mais enfin, on pourrait remplir une carrière avec toutes les pierres qui « auraient » été lancées. Ce faisant, ils empêchent aussi les musulmans de prier sur leur lieu saint. Les agents de la police israélienne sont obligés de restaurer le calme au péril de leur vie, et les Palestiniens viennent se plaindre au Conseil de sécurité des activités d'Israël au mont du Temple. Quelqu'un d'autre a-t-il du mal à suivre cette logique? J'ai beaucoup de mal, mais je peux au moins affirmer la chose suivante : les actions irresponsables des autorités palestiniennes sont l'alpha et l'oméga de cette crise.

Les Palestiniens ont eu l'audace de venir parler des libertés religieuses au Conseil. Laissez-moi vous expliquer, Madame la Présidente, à quel point la question des lieux saints tient à coeur l'Autorité palestinienne. Prenons Shechem, qui est sous le contrôle de l'Autorité palestinienne depuis 1995. Shechem accueillait le tombeau de Joseph, le patriarche biblique. Des vandales palestiniens sont entrés dans ce lieu saint par effraction, ont brûlé des livres de prières juifs et ont saccagé le bâtiment.

À Bethléem, qui est également sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, des extrémistes violents ont pillé et profané la basilique de la Nativité, l'un des lieux saints les plus importants du christianisme. À cause des persécutions dont elle est l'objet, la population chrétienne de la ville a baissé de près de 70 %.

Ce ne sont pas uniquement les Palestiniens qui entravent les libertés religieuses. Je tiens à rappeler au Conseil que, de 1948 à 1967, Jérusalem était sous contrôle jordanien. Jérusalem était divisée, et tout le monde pouvait se rendre sur les lieux saints du judaïsme – hormis les juifs. On leur en refusait l'accès. Après avoir remporté la guerre de 1967, Israël a réunifié Jérusalem. Depuis, tout le monde – et je dis bien tout le monde – sans distinction de religion ou de nationalité peut se rendre sur les lieux saints de la ville. Alors que nous étions victorieux et que nous avions pris le contrôle de toute la ville de Jérusalem, Israël a tendu une main pacifique au monde musulman. Selon le statu quo obtenu entre Israël et le Waqf, les musulmans pourraient accéder à leurs lieux saints pour y prier, et toutes les autres religions seraient autorisées à accéder au mont du Temple. C'était bien le cas jusqu'à il y a quelques années.

Israël est allé encore plus loin dans le sens de la liberté de culte, et a décidé que les juifs ne seraient pas autorisés à prier sur ce site. Je veux m'assurer que le Conseil comprend bien. Le mont du Temple est le lieu saint le plus important du judaïsme, mais nous étions prêts à restreindre nos propres libertés pour préserver la paix. Peut-on nommer une autre nation qui soit prête à un tel compromis? Peut-on nommer une autre religion qui soit prête à un tel sacrifice?

Aujourd'hui sous autorité israélienne, Jérusalem est réunifiée – réunifiée pour les musulmans, réunifiée pour les chrétiens et réunifiée pour les juifs. Comme le Premier Ministre Netanyahu l'a rappelé cette semaine,

> « Nous préservons le statu quo et autorisons tout le monde à accéder aux lieux saints – et nous continuerons dans ce sens. »

Israël fait tout ce qui est en son pouvoir pour réduire les tensions au minimum. Même lorsque des émeutes éclatent, les forces de sécurité israéliennes, en coordination avec le Gouvernement jordanien, s'abstiennent d'entrer dans la mosquée et sa cour, à moins qu'une menace imminente ne pèse sur le site et ses visiteurs.

Les Palestiniens, en revanche, font tout ce qui est en leur pouvoir pour attiser les tensions. Le Waqf a enfreint l'accord de statu quo en limitant l'accès au lieu saint le plus important du judaïsme, le site où nous pensons que Dieu a commencé la Création, où Abraham a amené son fils Isaac et où Jacob s'est endormi et a rêvé des anges.

Aujourd'hui, un juif qui souhaite se rendre sur ce lieu saint est menacé de violence. Mais le Conseil n'est pas obligé de me croire sur parole. Au début du mois – et ce n'est pas difficile à vérifier –, Hanan Ashrawi, membre influent du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, a déclaré qu'autoriser les juifs à se rendre sur le mont du Temple était une « déclaration de guerre contre l'islam ».

Ce sont là les paroles irresponsables de quelqu'un qui veut déclencher une guerre de religion. Nul n'est besoin d'être catholique pour se rendre au Vatican. Nul n'est besoin d'être juif pour se rendre au Mur occidental. Mais les Palestiniens ont hâte de voir le jour où le mont du Temple ne sera ouvert qu'aux musulmans; or ce jour n'adviendra pas.

C'est avec fierté que je prends aujourd'hui la parole devant le Conseil pour représenter l'État juif et le peuple juif, un peuple dont le lien à la terre d'Israël et à sa capitale éternelle, Jérusalem, date de près de 4 000 ans. Je suis fier de représenter un peuple ancestral qui a survécu aux empires les plus terrifiants de l'histoire. Où est l'ambassadeur de Babylone ? Où est l'ambassadeur de la Rome de César? Où est l'ambassadeur de la Mésopotamie ? Ils ont été relégués à l'histoire ancienne, alors que nous, peuple juif, gardons toujours le front haut face aux épreuves, et face à l'épreuve du temps. Nous sommes une nation dont les racines sont profondément ancrées dans le passé et qui nourrit des espoirs radieux pour son avenir.

Il est temps que les Palestiniens prennent conscience que les enfants d'Abraham – tous les enfants d'Abraham, qu'ils soient juifs, chrétiens ou musulmans – ne sont pas voués à coexister dans la guerre, mais sont au contraire promis à coexister dans la paix.

Israël continuera de lutter pour la paix, tout en accomplissant la prophétie d'Isaïe :

> « Sur tes remparts, Jérusalem, j'ai posté des gardes; ni jour ni nuit, que jamais ils ne se taisent. » (*La Bible, Isaïe 62:6*)

Israël ne se taira jamais. Nous monterons la garde et nous protégerons Jérusalem, pas uniquement pour le peuple juif, mais pour les peuples de toutes les confessions. Alors, aujourd'hui, je fais cette promesse, au nom du peuple de la terre promise : sous notre garde, Jérusalem, capitale éternelle du peuple juif, restera une ville libre et ouverte, pour tous les peuples et pour toute l'éternité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : D'emblée, Madame la Présidente, je voudrais vous remercier d'avoir réagi très vite à l'appel de la Jordanie, en coordination avec nos frères palestiniens, pour convoquer la présente séance d'urgence afin de débattre de la gravité de l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés, et en particulier à Jérusalem-Est.

Aujourd'hui, Jérusalem fait face à des dangers provoqués par la montée de la violence et l'intransigeance du Gouvernement israélien. Cette ville est confrontée à l'intolérance et aux provocations des législateurs israéliens, à l'extrémisme et à la barbarie des colons israéliens et à une politique israélienne illégale bien conçue, qui vise fondamentalement à changer le statu quo, à oblitérer la culture religieuse de la Ville sainte et à modifier sa composition démographique. Ces politiques israéliennes qui menacent Jérusalem occupée sont le reflet de tactiques fondées sur des ambitions égoïstes internes qui éloignent davantage Israël de la voie de la paix et annoncent de nouveaux cycles de violence et de haine, qui auront des répercussions dans toute la région et dans le monde entier.

La communauté internationale doit prendre conscience de la gravité de la situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Jérusalem-Est. À Jérusalem-Est, Israël poursuit sans relâche son expansion des colonies de peuplement. Il continue de profaner des sites religieux. Nous avons démontré à plusieurs reprises que de tels actes sont illégaux et vont à l'encontre des normes du droit international humanitaire, en particulier la Convention de La Haye de 1907 et la quatrième Convention de Genève de 1949. La Jordanie continuera à tout mettre en œuvre pour défendre Jérusalem et la mosquée Al-Aqsa, la sainte mosquée, et le dôme du Rocher, et pour veiller à ce qu'ils ne soient pas profanés.

Au moment où le monde reconnaît à l'unanimité la nécessité de mettre fin aux pratiques israéliennes unilatérales et la gravité des tensions croissantes à Jérusalem-Est, les responsables israéliens prennent des mesures préméditées visant à provoquer des millions de personnes dans le monde arabe et musulman. La dernière en date est survenu mardi matin, lorsque le chef de la municipalité de Jérusalem-Ouest, Nir Barakat, a fait irruption dans la sainte mosquée Al-Aqsa par la porte Al-Magharba, entouré par les forces de sécurité israéliennes. Nir Barakat, qui est le premier chef de la municipalité de Jérusalem-Ouest à visiter Haram al-Charif, est allé jusqu'en haut de Bab Al-Rahman, qu'il a profanée.

La Jordanie tient à mettre en garde contre la gravité du débat en cours à la Knesset israélienne sur des

lois visant à diviser la mosquée Al-Aqsa et à imposer la souveraineté israélienne sur Jérusalem. Non seulement ces mesures vont à l'encontre du droit international humanitaire mais elles constituent également des violations des résolutions 465(1980) et 478(1980). Dans ce contexte, il ne faut pas oublier les incursions persistantes des hordes de colons, d'extrémistes et de soldats armés dans la mosquée Al-Aqsa. On empêche les fidèles d'avoir accès à la mosquée. Des responsables musulmans font l'objet d'attaques directes, sans parler de détentions et des personnes qui ont été blessées à la suite des raids. Les fouilles se poursuivent dans la vieille ville de Jérusalem et ses environs, et les travaux de réparation à l'intérieur de la sainte mosquée ont été interdits.

Aujourd'hui, le représentant d'Israël nous parle des libertés octroyées par Israël en ce qui concerne les lieux saints. C'est une preuve de ce qu'Israël est en train de faire. Israël doit immédiatement mettre un terme à toutes les mesures unilatérales à Jérusalem-Est. Israël a la responsabilité de ne pas modifier les faits sur le terrain.

La Jordanie continuera de s'opposer aux violations israéliennes à l'encontre de la sainte mosquée Al-Aqsa par tous les moyens – politiques, diplomatiques et juridiques – parce que le Royaume hachémite de Jordanie a reçu le mandat historique de défendre les lieux saints musulmans et religieux à Al Qods. C'est un devoir dont doit s'acquitter le Roi Abdullah II Ibn Al Hussein, en vertu du rôle particulier qui revient à la Jordanie vis-à-vis des lieux saints islamiques, tel que reconnu par Israël à l'article 9 de l'accord de paix.

Il est clair qu'Israël ne respecte pas les engagements qui sont les siens en vertu du droit international, y compris les normes du droit international humanitaire. Israël passe outre tous les appels de la communauté internationale à cesser les activités de peuplement. Comme le Conseil le sait, le Gouvernement israélien a approuvé la construction de milliers de nouveaux logements de colons à Jérusalem-Est, y compris par la confiscation de maisons et de terres palestiniennes et l'expulsion des Palestiniens concernés.

La Jordanie condamne fermement toutes ces activités dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Nous rappelons une fois de plus qu'il s'agit d'une violation flagrante du droit international, comme l'indique l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé (voir A/ES-10/273). Il s'agit de violations graves de la quatrième Convention de Genève et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Je voudrais appeler l'attention sur la teneur dudit avis consultatif de la Cour internationale de Justice, à savoir qu'Israël viole le droit du peuple palestinien à l'autodétermination au moyen d'activités de peuplement, de la confiscation de terres, de l'expulsion de Palestiniens et de transferts d'une partie de sa propre population dans le territoire palestinien occupé. La Cour a conclu que l'obligation du droit à l'autodétermination, qui a été violée par Israël, était une obligation *erga omnes*. Il s'agit d'une obligation à caractère global et à large portée. Par conséquent, la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, a le devoir d'agir afin de mettre fin à ces violations. Elle ne doit pas reconnaître le statut illégitime découlant de ces violations.

La Jordanie appelle le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités juridiques en mettant fin à ces violations du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Le Conseil de sécurité doit agir pour mettre un terme à l'occupation israélienne des terres palestiniennes, y compris Jérusalem-Est.

Les pratiques israéliennes que nous venons de mentionner ne reflètent pas une volonté de parvenir à la paix de la part d'Israël. Au contraire, elles mettent en péril la solution des deux États, qui est la seule solution au conflit israélo-palestinien. C'est une solution qui bénéficie de l'appui de tous dans le monde entier. Elle ouvre la voie à une paix globale dans la région sur la base de termes de référence internationaux et de l'Initiative de paix arabe dans tous ses éléments. Il faut concrétiser immédiatement la solution des deux États grâce à la reprise de négociations sérieuses, sur la base d'indicateurs de résultats et d'un calendrier. Ces négociations doivent s'accompagner d'un arrêt complet des mesures illégales qui pourraient leur nuire ou qui essaient de préjuger de leur issue par des tentatives visant à modifier les faits sur le terrain ou le statut juridique des territoires arabes occupés, y compris Jérusalem-Est.

Enfin, celui qui est à court d'arguments juridiques et politiques fait appel à l'histoire et à la religion pour se justifier. Nous savons bien que toutes les nations ont une histoire, une religion et des principes qu'elles peuvent elles aussi invoquer. Nous pouvons répondre aux arguments avancés par le représentant israélien par toutes sortes de moyens et de preuves. Mais le recours à des arguments religieux et historiques n'aboutira ni à

la paix, ni à la sécurité, ni à la justice. Si tel était le cas, les frontières des pays auraient changé des dizaines, voire des centaines, de fois. Celui qui veut la paix et la sécurité pour son pays doit respecter les droits les plus fondamentaux d'autrui, des droits que la communauté internationale dans son ensemble reconnaît, à l'exception d'Israël.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie Madame la Présidente, et je remercie le Secrétaire général adjoint Feltman de son exposé.

Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration de la situation à Jérusalem, en particulier ces deux dernières semaines. Nous vivons une époque de très grande effervescence au Moyen-Orient, une époque qui requiert de faire preuve de bravoure et de leadership, une époque qui requiert de faire des choix difficiles, des choix qui promeuvent la paix, des choix qui promeuvent la stabilité, des choix qui promeuvent la sécurité. C'est une époque qui exige des décisions responsables de la part des dirigeants et des peuples des deux côtés, ainsi que de la part de la communauté internationale, afin de promouvoir l'objectif de la sécurité et de la paix.

La situation actuelle n'est rendue que plus difficile par des actions qui polluent le climat de paix et sapent encore davantage la confiance. Nous continuons d'exhorter toutes les parties à s'abstenir d'actes, notamment les activités de peuplement et la rhétorique inutile des deux bords, qui ne font qu'attiser les tensions.

La détérioration de la situation à Jérusalem, à l'heure où tant de personnes attendent avec ferveur un signe indiquant que l'on se dirige vers la paix, est très inquiétante. Il est difficile d'imaginer des sites plus sensibles que ceux de Jérusalem, et aujourd'hui nous sommes vivement préoccupés par les tensions récentes autour du mont du Temple/Haram al-Charif. Il est absolument crucial que toutes les parties fassent preuve de retenue, s'abstiennent d'actes et de discours provocateurs et préservent le statu quo historique concernant le mont du Temple/Haram al-Charif, en paroles et dans les faits. C'est pourquoi la dernière déclaration du Premier Ministre Netanyahu dans laquelle il s'est engagé à y préserver le statu quo et à n'apporter aucun changement au site revêt toute son importance. Nous nous en félicitons.

L'engagement continu des Israéliens, des Palestiniens et des Jordaniens à préserver le statu quo historique de ce lieu saint est essentiel. Toute décision ou action visant à le modifier serait dangereuse et constituerait un acte de provocation. Nous engageons instamment les dirigeants des trois parties à faire preuve de fermeté, à œuvrer conjointement à l'apaisement des tensions, à décourager la violence, à lever les restrictions imposées aux fidèles musulmans et à redynamiser les mécanismes de coordination et les relations de longue date qui ont permis, ces dernières décennies, de préserver le statu quo historique concernant l'observation des rites religieux et l'accès au site. Ces arrangements sont essentiels pour maintenir le calme dans ce lieu saint important.

L'annonce faite dernièrement par Israël qu'il planifiait de lancer un projet de construction de plus de 1 000 logements à Jérusalem-Est est des plus alarmantes. De plus, nous avons aussi appris que les autorités israéliennes se sont réunies aujourd'hui et ont envisagé d'approuver des dizaines de projets visant à étendre les colonies de peuplement en Cisjordanie, notamment des projets relatifs aux ressources en eau, à l'extension de réseaux électriques et à la construction de routes, ainsi qu'à la prétendue légalisation d'avant-postes, que le Gouvernement israélien lui-même considère comme illégale.

Les États-Unis sont profondément alarmés par cette évolution de la situation. Nous demandons instamment à toutes les parties de s'abstenir d'actes de provocation, notamment les activités de peuplement menées par les autorités israéliennes. Ces activités ne feront qu'attiser encore davantage les tensions à l'heure où elles sont déjà suffisamment vives. Les États-Unis considèrent ces activités illégitimes, et nous avons clairement fait comprendre que nous sommes opposés à toutes mesures unilatérales pouvant préjuger de l'avenir de Jérusalem, comme nous avons clairement fait comprendre que nous sommes opposés à toute tentative unilatérale de contourner la voie difficile des négociations.

C'est dans ce contexte que le cycle de la violence se poursuit. L'attentat contre un arrêt de tramway à Jérusalem la semaine dernière, au cours duquel un bébé de nationalité américaine a été tué, est inqualifiable. Nous le condamnons dans les termes les plus vifs et nous exprimons nos condoléances les plus sincères aux parents du bébé et à la famille de la deuxième victime, qui a succombé à ses blessures. Nous exprimons aussi notre sympathie à ceux qui ont été blessés dans l'attentat et leur souhaitons un bon rétablissement.

Les États-Unis expriment aussi leurs condoléances les plus sincères à la famille du citoyen américain de 14 ans qui a été tué par les Forces de défense israéliennes lors d'affrontements à Silwad le 24 octobre. Nous avons demandé aux autorités israéliennes d'enquêter avec diligence et de façon transparente sur l'incident et nous attendons d'elles qu'elles le fassent. Dans ces conditions particulièrement difficiles, il est indispensable que toutes les parties rétablissent le calme et qu'elles fassent le choix difficile d'apaiser les tensions et de reprendre la voie semée d'embûches des négociations. Les actions unilatérales et les raccourcis ne sauraient se substituer au dur travail qu'exige la paix.

Notre objectif doit être de jeter les bases d'un accord négocié qui conduirait à la création de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Comme nous l'avons déjà dit, la solution des deux États est le seul moyen viable d'aller de l'avant, et les négociations sont le seul moyen par lequel ce conflit finira par se régler. Si les parties sont disposées à s'engager dans cette voie – en paroles et en actes – alors nous sommes prêts à les appuyer dans toutes les phases du processus.

M. Delattre (France) : Je remercie 1e Secrétaire général adjoint des Nations Unies, M. Jeffrey Feltman, pour sa présentation.

Il y a une semaine, nous nous sommes réunis (voir S/PV.7281) pour constater combien la solution à deux États était menacée. Menacée par les conséquences de 1a guerre de juillet-août dernier, qui a entraîné notamment une situation humanitaire critique à Gaza, largement détruite, et une aggravation des tensions sur 1e terrain à Jérusalem et en Cisjordanie. Menacée aussi par l'absence d'horizon politique permettant de répondre aux aspirations des peuples israélien et palestinien.

Depuis plusieurs mois, la France répète que la situation actuelle est intenable. Depuis une semaine, nous avons à nouveau laa démonstration qu'elle est dangereuse, notamment à Jérusalem. Nous condamnons l'acte criminel du 22 octobre qui a tué deux personnes et blessé sept autres civils. Nous condamnons également les violences commises par des groupes de colons contre des Palestiniens. Nous condamnons enfin laa planification de plus de 1000 nouveaux logements à Jérusalem-Est, qui s'ajoute à laa décision de construire plus de 2 600 logements à Givat Hamatos, zone particulièrement sensible, on le sait, où serait créée une nouvelle colonie pour 1a première fois depuis plus de 15 ans.

La poursuite implacable de la colonisation, illégale au regard du droit international, confirme que le statu quo n'existe pas : chaque jour, la situation se détériore et nous éloigne de la possibilité d'avoir deux États vivant en paix et en sécurité. Nous devons en tirer les conséquences. Ces gestes vont à l'encontre de la paix et ne font qu'alimenter les tensions, alors que c'est d'un climat de dialogue dont nous avons besoin.

Plus particulièrement, nous sommes très préoccupés par les accès récents de tensions, la multiplication des provocations de nationalistes religieux et les restrictions d'accès à l'esplanade de la mosquée, qui ont un fort écho dans l'ensemble de la région. La France rappelle son attachement à la dimension multiculturelle de Jérusalem et à la liberté d'accès de ses lieux saints pour tous les croyants, quelle que soit leur appartenance religieuse, et souligne que toute remise en cause du statu quo serait porteuse de risques de déstabilisation importants.

Aujourd'hui, le risque d'une explosion incontrôlée de violences à Jérusalem et en Cisjordanie ne peut être écarté. Il n'est dans l'intérêt de personne qu'elles conduisent à une nouvelle Intifada : elle serait porteuse d'insécurité permanente pour Israël et ne ferait que détériorer encore plus les conditions de vie des Palestiniens. Dans ce contexte, la France en appelle à l'esprit de responsabilité des dirigeants des deux bords. Il est de leur devoir de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'apaiser – et non d'attiser – les tensions au sein des opinions publiques israélienne et palestinienne. Dans ce but, nous saluons les efforts du Gouvernement d'entente nationale palestinien en faveur de la réconciliation. C'est une étape indispensable vers la paix. Nous appelons les parties à s'abstenir de tout discours qui pourrait être perçu comme une incitation à la violence. Nous appelons en particulier les autorités israéliennes à renoncer à mettre en œuvre leur projet de construction de nouveaux logements à Jérusalem, dont il faut redire qu'ils sont illégaux au regard du droit international et de nature à exacerber les tensions entre les parties. Nous engageons les parties à faire les gestes nécessaires à une reprise rapide des négociations de paix, qui sont la seule voie pour trouver une issue politique au conflit.

La crise à Gaza cet été, les violences à Jérusalem et dans l'ensemble des territoires palestiniens ne sont en effet que le symptôme d'un mal plus profond : l'impasse du processus de paix. L'absence d'horizon politique pour les Palestiniens et les multiples menaces dirigées

contre la solution des deux États entretiennent, on le voit chaque jour, un terreau propice à des flambées de violence, dont les deux parties sont les victimes.

Aussi une évolution de méthode doit-elle être engagée en vue de conclure la paix et non plus seulement d'en discuter. De nouvelles négociations ne mèneront à rien si elles ne partent pas de paramètres clairs et d'un calendrier de travail. L'échec successif des négociations depuis 20 ans nous le rappelle. Quelle peut-être cette nouvelle méthode? Tout d'abord, nous ne pouvons plus accepter que le Conseil de sécurité reste spectateur du conflit israélo-palestinien. Si rien ne peut certes se substituer à la négociation entre les parties, une action du Conseil de sécurité permettant de fixer un cadre équilibré pour les négociations doit être sérieusement envisagée. La France est prête à s'engager dans cette voie.

Ensuite, la lucidité doit nous conduire à reconnaître que la défiance entre les parties n'a jamais été aussi forte. Cette défiance est telle que nous ne pouvons plus nous contenter d'en appeler de façon incantatoire à une reprise des négociations directes comme panacée. Plus que jamais, un accord sera impossible sans un effort international renouvelé et accru. Pour ce faire, l'engagement des États-Unis sera bien sûr décisif, mais l'Europe doit également prendre ses responsabilités et activer ses leviers, au même titre que les pays arabes, la Russie et l'ensemble des membres du Conseil. Pour que l'espoir de paix ne meure pas, pour que la solution des deux États ne disparaisse pas irrémédiablement, la mobilisation de tous est nécessaire, et elle est aussi urgente.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, de son exposé. J'ai également écouté attentivement les déclarations des représentants de la Palestine et d'Israël.

La situation israélo-palestinienne est actuellement très fragile, et la Chine est profondément préoccupée par la poursuite du conflit entre les deux camps à Jérusalem-Est et dans d'autres territoires. Nous exhortons les parties à faire constamment preuve de retenue et à éviter toute aggravation du conflit ou nouvelle escalade des tensions. La question des colonies de peuplement est l'un des obstacles majeurs au processus de paix au Moyen-Orient, et la position de la Chine sur cette question est claire et inchangée. Nous sommes opposés aux activités de colonisation israéliennes à Jérusalem-Est et dans les autres territoires palestiniens occupés. Nous demandons instamment à Israël de déployer des efforts sérieux et responsables pour interrompre immédiatement toutes ses activités de colonisation, s'abstenir de tout acte de nature à aggraver le conflit et créer les conditions nécessaires au rétablissement de la confiance entre la Palestine et Israël ainsi qu'à la reprise des pourparlers de paix.

Le dialogue et la négociation sont les seuls moyens de retrouver le chemin de la paix entre Palestiniens et Israéliens. Les deux parties doivent adhérer à l'option stratégique des pourparlers de paix, les relancer dans les meilleurs délais et œuvrer à un rapprochement. La communauté internationale doit renforcer son appui et créer des synergies afin d'offrir une garantie sérieuse pour que le processus de paix aille de l'avant. Les parties concernées doivent prendre davantage conscience de leurs responsabilités et de l'urgence de la situation, maintenir une approche objective et impartiale et promouvoir vigoureusement la paix et la négociation.

Le Conseil doit honorer sa responsabilité principale et jouer un rôle de médiateur en vue de régler la question palestinienne. Nous sommes favorables à ce que le Conseil prenne des mesures pour répondre aux demandes légitimes de la Palestine et d'autres États arabes dans les meilleurs délais. La Chine a toujours appuyé la juste cause du peuple palestinien et son droit légitime d'établir un État indépendant, et elle continuera de collaborer avec la communauté internationale afin de jouer un rôle positif et constructif dans la promotion du processus de paix au Moyen-Orient.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé, et je remercie les représentants d'Israël et de la Palestine de leurs déclarations.

Le Royaume-Uni déplore la récente escalade de la violence et l'annonce par Israël de la construction de nouvelles colonies de peuplement. Nous demeurons préoccupés par les tensions et les restrictions imposées aux fidèles palestiniens sur l'esplanade des Mosquées et le mont du Temple ces derniers mois. Les tentatives de modifier le statu quo de longue date ont de profondes répercussions politiques et sur le plan de la sécurité. Nous demandons instamment aux autorités israéliennes d'honorer l'engagement qu'elles ont pris de maintenir le statu quo en respectant les obligations qui leur incombent en vertu du droit international en tant que Puissance occupante à Jérusalem-Est, y compris pour ce qui est de la protection des lieux saints. Nous attachons une grande importance au rôle que joue la Jordanie en

tant que gardienne des lieux saints de Jérusalem, et nous exhortons les Israéliens à coopérer avec le Waqf jordanien afin de réduire les tensions et de prévenir des heurts potentiels, notamment en s'appuyant sur une forte présence policière pour empêcher que la situation ne s'aggrave suite à des incursions spectaculaires de la part d'extrémistes.

Le Royaume-Uni a depuis longtemps indiquer sans équivoque qu'il condamne tout acte de nature à compliquer la conclusion d'un accord de paix. À cet égard, nous condamnons vigoureusement la récente poussée de violence à Jérusalem cette année, qui s'est traduite par la mort de cinq Palestiniens et par l'attentat survenu dans la zone de la Colline aux munitions, dans lequel deux Israéliens ont trouvé la mort. Le Royaume-Uni est par ailleurs profondément préoccupé par l'annonce récente de la construction de nouveaux logements destinés aux colons à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. La position de notre pays concernant les colonies israéliennes a toujours été claire. Elles sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et nous éloignent davantage de la solution des deux États. Nous regrettons donc les récentes décisions d'Israël de mettre en œuvre les plans de construction de nouveaux logements à Givat Hamatos, de procéder à des expropriations près de Bethléem et d'annoncer cette semaine la construction de 1 060 nouveaux logements à Jérusalem-Est. En outre, nous sommes aussi très inquiets par les projets de réinstallation des Bédouins qui vivent actuellement à proximité de la zone sensible E1 et par les récentes démolitions de structures palestiniennes à Jérusalem-Est et dans la zone C en Cisjordanie. L'arrivée de colons israéliens dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est, ces deux derniers mois n'a fait qu'attiser un peu plus les tensions à Jérusalem.

Tous ces événements compromettent les chances de la solution des deux États et font qu'il est beaucoup plus difficile pour les amis d'Israël de le défendre contre ceux qui l'accusent de ne pas vouloir véritablement la paix. Nous appelons instamment le Gouvernement israélien à revenir sur sa politique d'implantations illégales.

Nous exhortons toutes les parties à prendre des mesures d'urgence pour atténuer les tensions et créer un climat propice à la paix. Nous les engageons vigoureusement à concentrer leurs efforts sur la reprise de négociations sérieuses et complètes dans l'optique de régler le conflit israélo-palestinien et sur la réalisation de progrès diligents dans les pourparlers du Caire au sujet de Gaza. Il faut une direction et des mesures politiques audacieuses pour mettre un terme au conflit, et ce, dès maintenant.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes profondément préoccupés par l'intention déclarée d'Israël de construire des milliers de nouveaux logements à Jérusalem-Est et par l'aggravation générale de la situation dans les territoires palestiniens occupés, où l'on constate un résurgence des flambées de violence. Nous déplorons les pertes civiles subies par les deux camps.

Nous n'avons de cesse de souligner que les mesures unilatérales sapent les perspectives de règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et fragilisent les fondements juridiques internationaux universellement reconnus. La construction de colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés en Cisjordanie et à Jérusalem-Est est illégale et ne saurait être considérée par quiconque comme préjugeant de l'issue des négociations. Elle doit être gelée sans exception. Il convient par ailleurs de noter que cette exigence figure également dans la feuille de route établie par le Quatuor. Tous les membres du Conseil de sécurité sont d'accord sur ce point – même, à ce que nous comprenons, la délégation qui avait opposé son veto, il y a trois ans, à l'adoption d'une résolution tendant à interdire les implantations (voir S/PV.6484), ce qui n'a pas vraiment contribué à freiner les activités de colonisation israéliennes.

La situation a pris un tour dangereux en conséquence des faits récents qui se sont produits autour de la mosquée Al-Aqsa dans la vieille ville de Jérusalem. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de toute la retenue possible et à s'abstenir de toute action unilatérale destinée à modifier le statut des lieux saints. Il s'agit d'un problème qui a des effets blessants sur des millions de croyants dans le monde et qui doit être réglé dans le cadre des questions relatives au statut définitif des territoires palestiniens. Il faut se rappeler qu'il est stipulé dans la résolution 478 (1980) que les mesures qui visent à modifier le caractère ou le statut de Jérusalem sont nulles et non avenues et doivent être rapportées. Les tentatives d'imposer un fait accompli par des agissements sur le terrain et les décisions prises de façon unilatérale menacent de réduire à néant l'espoir d'un règlement basé sur la solution des deux États.

L'occupation des territoires palestiniens doit cesser. Dans sa feuille de route, le Quatuor avait fixé

un délai de deux ans pour y parvenir, prévoyant un règlement définitif du conflit pour 2005. Nous nous trouvons maintenant au seuil de l'année 2015. La situation continue de se dégrader sur le terrain et les obstacles sur la voie d'un tel règlement sont toujours aussi nombreux. Les négociations discrètes que l'on essaie d'organiser en marge de temps à autre sous médiation américaine échouent à chaque fois. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité pourrait jouer un rôle nettement plus important pour aider les deux camps et faire appliquer ses décisions antérieures. Les options sont très nombreuses dans cette situation. Nous avons notamment la mission du Conseil de sécurité au Moyen-Orient, que la délégation palestinienne et d'autres délégations arabes nous ont demandé d'effectuer il y a trois ans. Nous avons également la possibilité d'adopter un projet de résolution qui énoncerait les paramètres d'une cessation de l'occupation et fixerait un calendrier à cette fin, comme l'a proposé la Palestine. Nous espérons aussi que le Conseil trouvera le moyen de sortir de l'impasse. Ses tentatives d'œuvrer plus activement à régler dans une large mesure le problème palestinien revêtent une grande importance pour la région mais sont contrées par l'action d'une seule et même délégation.

Il nous faut admettre que la mise en commun des efforts va au-delà du Quatuor en lui-même. Dans cet esprit, nous plaidons depuis longtemps pour une participation de la Ligue des États arabes. Au stade actuel, nous appelons résolument à ce que se poursuivent au Caire les contacts indirects entre représentants israéliens et palestiniens, avec un rôle actif de l'Égypte, en vue de parvenir à des accords sur le règlement durable de la situation de Gaza. Comme condition préalable à la réussite de cette entreprise, il importe de consolider l'autorité d'une structure de direction palestinienne unie qui contrôle tout le territoire de l'État palestinien, y compris la bande de Gaza. Nous brandissons également l'espoir d'une reprise rapide de négociations véritables entre palestiniens et israéliens sur le statut définitif des territoires palestiniens.

Nous sommes prêts à collaborer activement avec les protagonistes, au niveau tant bilatéral que multilatéral, pour faire progresser la cause d'une paix équitable et durable dans la région.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante réunion à la demande de la Jordanie, suite à une requête urgente de l'Observateur permanent de l'État de Palestine. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé.

La situation est grave. Les projets israéliens d'extension des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, rendent l'émergence d'un État palestinien chaque jour plus difficile. Si rien n'est fait, la solution à deux États risque de se réduire prochainement à un concept abstrait, inapplicable sur le terrain. Si rien n'est fait, bientôt personne ne croira plus à cette solution.

La communauté internationale, et notamment le Conseil, ne saurait se résigner à ne rien faire. Nous devons agir en exigeant la fin des provocations et déclarations incendiaires de tous bords, la fin des actes qui sèment la haine et enveniment encore davantage une situation déjà si fragile. Le Conseil de sécurité se doit de condamner les appels à la violence et les actes extrémistes commis des deux côtés, que ce soit par des militants palestiniens ou des colons israéliens. Ces actes extrémistes ont récemment encore fait des victimes parmi les enfants, tuant l'Israélienne Chaya - un bébé de trois mois, et la jeune Palestinienne Inas, âgée de 5 ans. Le Conseil de sécurité se doit aussi de condamner la poursuite effrénée des démolitions d'infrastructures palestiniennes et les décisions de colonisation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Je pense en particulier aux décisions prises récemment, qui concernent Givat Hamatos, Har Homa et Ramat Shlomo.

Pourquoi devons-nous condamner ces décisions de colonisation? Nous le devons, parce que les colonies constituent un obstacle à la paix, parce qu'elles sont illégales au regard du droit international, parce qu'elles viennent directement menacer la solution à deux États, et parce qu'elles ne sont nullement compatibles avec les aspirations des peuples israélien et palestinien de vivre en paix et en sécurité. Nul ne croira à l'aboutissement des efforts de paix, aussi fragiles soient-ils, si les activités de colonisation perdurent. Si elles étaient maintenues, ces décisions confirmeraient le doute que l'on peut avoir sur l'engagement d'Israël en faveur d'une solution négociée avec les Palestiniens. Comment en effet justifier la construction de milliers d'unités d'habitation, comment justifier la confiscation de tant de terres palestiniennes, alors que tous les efforts devraient tendre vers le règlement du conflit par la concrétisation de la solution à deux États?

Israël veut vivre en paix, en sécurité. Israël a le droit de vivre en paix, en sécurité. Pourquoi alors prendre des mesures qui sapent la viabilité des

perspectives de paix? Nous exhortons Israël à revenir sur ces décisions et, de façon générale, à mettre fin aux activités de colonisation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Nous demandons tout particulièrement l'arrêt de toutes les mesures qui affectent les équilibres démographiques à Jérusalem, dont la vocation est de devenir la capitale de deux États : un État de Palestine souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël.

Je me dois également de revenir sur les incidents violents dans la Ville sainte, plus particulièrement sur les velléités, de la part de certains, de modifier le statu quo du site de l'esplanade des Mosquées. Ces agissements risquent de provoquer une crise majeure, une crise qui poserait des défis directs au monde musulman, au monde chrétien. Le Luxembourg rappelle son attachement à la liberté d'accès aux lieux saints pour toutes les religions. Toute remise en cause du statu quo sur ce site serait porteuse de risques de déstabilisation importants.

Je conclurai en soulignant à quel point il est urgent de redonner un horizon politique crédible aux efforts de paix entre Israéliens et Palestiniens. La misère, la violence et le désespoir ne font que grossir les rangs des extrémistes des deux côtés, qui se nourrissent mutuellement par leurs actes et leurs propos incendiaires. Le temps pour la mise en œuvre de la solution à deux États n'est pas extensible à l'infini.

L'heure est grave. L'heure est venue de mettre un terme aux mesures qui sapent la confiance et exacerbent les tensions et les souffrances. L'heure est venue de prendre des mesures audacieuses et concrètes pour parvenir à une paix juste et durable. À nos yeux, le Conseil de sécurité a un rôle à jouer à cet égard en assumant ses responsabilités institutionnelles, en assumant un rôle plus actif pour appuyer et préserver la solution à deux États. Nous espérons que notre institution saura jouer tout son rôle, un rôle constructif pour aboutir à la paix, pour encourager et faciliter les efforts visant à sauver la solution à deux États et à mettre un terme à l'occupation. Le Luxembourg est prêt à appuyer ces efforts.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, pour son exposé.

La République de Corée est extrêmement préoccupée par la détérioration des conditions de sécurité à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Les tensions étant déjà à leur comble depuis le conflit à Gaza l'été dernier, Israël et la Palestine doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser une désescalade de la situation pour éviter de nouveaux affrontements qui ne feront qu'entraîner de nouvelles destructions de part et d'autres. À cet égard, nous nous opposons avec force aux annonces récentes de plans d'expansion des colonies de peuplement, dont celle faite lundi que 1 000 nouveaux logements allaient être construits à Jérusalem-Est. Non seulement de telles actions sont dangereuses en cette période d'instabilité, mais elles nuisent également aux perspectives de paix à long terme dans la région grâce à la solution des deux États. Nous craignons également que l'expansion des colonies de peuplement n'accroisse encore l'isolement international d'Israël, n'alimente le radicalisme et, en fin de compte, ne nuise aux préoccupations légitimes d'Israël sur le long terme en matière de sécurité.

Nous appelons les deux parties à s'abstenir de toutes mesures unilatérales, notamment celles qui pourraient préjuger du statut final de Jérusalem. Nous condamnons les attaques perpétrées récemment contre des civils à Jérusalem et en Cisjordanie, y compris le ciblage répréhensible d'Israéliens survenu le 22 octobre, qui a entraîné la mort tragique d'un bébé et fait huit blessés, ainsi que l'attaque à la voiture contre deux enfants palestiniens le 19 octobre, au cours de laquelle un enfant de 5 ans été tué et un de 8 ans grièvement blessé.

Nous sommes également très perturbés par le nombre croissant d'incursions dans les principaux lieux saints de Jérusalem-Est. Nous lançons un appel au calme et réitérons qu'il est d'une importance capitale de maintenir le statu quo de Haram al-Charif et de garantir l'accès de toutes les confessions à l'ensemble des lieux de culte. À cet égard, nous saluons le rôle de l'administration jordanienne et demandons aux autorités israéliennes de faire tout leur possible pour prévenir les provocations de groupes extrémistes et alléger les restrictions imposées à l'entrée des fidèles.

Enfin, nous appelons les deux camps à retourner à la table des négociations et à redoubler d'efforts en vue de créer les conditions nécessaires à un futur accord. Nous espérons que, dans l'optique de mettre fin au cycle vicieux de la violence, les négociations reprendront sans tarder et qu'elle finiront par aboutir à la solution de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, comme le préconise le Conseil de sécurité.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie également M. Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé sur les tensions qui règnent actuellement dans la région depuis l'annonce de la construction de nouveaux logements dans Jérusalem-Est.

La semaine dernière, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (voir S/PV.7281). La Conseil a noté que la situation restait précaire, non seulement à Gaza, mais également en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. L'annonce faite récemment par le Gouvernement israélien de la construction de logements à Jérusalem-Est, dans les quartiers de Ramat Shlomo et de Har Homa, a, comme on pouvait s'y attendre, exacerbé les tensions. Toutefois, il faut faire face à cette situation avec calme et responsabilité en vue de préserver toutes les chances d'une reprise des pourparlers et de garantir la viabilité de la solution des deux États.

N'oublions pas que les conséquences des 50 jours de guerre à Gaza sont encore bien présentes et que toute action unilatérale d'un camp ou d'un autre pourrait replonger la région dans la violence. En dépit du cessez-le-feu conclu sous l'égide de l'Égypte en août, comme l'a dit le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, le statu quo actuel n'est pas tenable. Mais nous savons aussi que l'absence de progrès poussera les parties à prendre des décisions unilatérales. C'est pourquoi les parties devraient faire l'effort supplémentaire de mettre fin au cycle vicieux de la violence en reprenant les négociations.

Dans ce contexte de tensions exacerbées, ma délégation rappelle l'importance de respecter les libertés religieuses, y compris l'accès sans entrave de tous les fidèles à leurs lieux saints, et un engagement tant des Israéliens que des Palestiniens à veiller à ce que les membres de leurs communautés respectives s'abstiennent de toute provocation.

Le statut de la vieille ville de Jérusalem et de ses sites religieux est d'une grande importance pour les questions sur le statut final, lesquelles ne pourront être réglées que par des négociations directes entre les parties. C'est pourquoi nous appelons les parties à continuer à respecter le traité de paix conclu il y a 20 ans concernant le statut religieux de la zone de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem-Est. À cet égard, nous félicitons le Gouvernement israélien d'avoir annoncé qu'il maintiendrait l'accord de statu quo sur l'ensemble du site et qu'il n'en restreindrait pas l'accès.

Pour que le monde puisse assister un jour à la réalisation de notre objectif commun – deux États pour deux peuples vivant côte à côte dans la paix et la sécurité – les deux parties doivent, avec l'appui de leurs partenaires pour la paix, s'engager à conclure un règlement global et négocié en vue de mettre fin au conflit et de préserver les générations futures de la région du fléau de la guerre.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Aujourd'hui, nous tenons une séance d'urgence sur la demande de la Mission permanente du Royaume hachémite de Jordanie et de la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine pour traiter de l'escalade dangereuse des tensions à Jérusalem-Est. Nous regrettons que le Conseil de sécurité doive encore une fois aborder la situation des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé et sur l'esplanade des Mosquées car, comme nous le savons tous, il s'agit là de décisions déjà prises. Nous voudrions souligner, parmi les mesures adoptées en la matière par le Conseil, les résolutions 446 (1979), 452 (1979), 465 (1980) et 478 (1980). Nous jugeons particulièrement importante la résolution 478 (1980) qui décide de ne pas reconnaître la « loi fondamentale » et les autres mesures adoptées par la Knesset qui « cherchent à modifier le caractère et le statut de Jérusalem » (*résolution 478 (1980), par. 5*). Cela étant, 35 ans plus tard, nous ne cessons encore d'évoquer ce dont nos prédécesseurs avaient déjà convenu dans cette même salle.

À cet égard, le Chili condamne énergiquement la dernière annonce en date faite par Israël concernant la poursuite de la construction de plus de 1 000 nouveaux logements à Ramat Shlomo et à Har Homa. Le non-respect par Israël des décisions du Conseil de sécurité nuit à la viabilité et à la contiguïté géographique du futur État palestinien, qui doit avoir Jérusalem-Est pour capitale.

À l'instar des autres membres de la communauté internationale, nous estimons que ces actions unilatérales, ainsi que les initiatives visant à modifier le caractère de l'esplanade des Mosquées, perpétuent la discorde et la méfiance entre les peuples. Nous sommes extrêmement préoccupés par la tension qui règne à Jérusalem-Est depuis le mois de juillet, notamment par l'incident du mercredi 22 octobre, qui a provoqué la mort d'un enfant israélien et d'une ressortissante équatorienne. Tout cela nous fait craindre une nouvelle Intifada.

Nous exhortons une fois de plus le Conseil de sécurité à se prononcer et à continuer de déployer tous les efforts possibles pour faciliter la réalisation de la solution des deux États et pour assumer véritablement les responsabilités qui lui incombe dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais à mon tour vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance publique sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais également remercier M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour sa présentation.

Le Tchad exprime sa profonde préoccupation au sujet des derniers développements dans les territoires palestiniens occupés, où les atroces agissements d'Israël à l'encontre des civils palestiniens continuent, et où les incursions dans les lieux saints se poursuivent, menaçant d'aggraver davantage la situation déjà très tendue, notamment à Jérusalem-Est. C'est dans ce climat de tension qu'Israël a annoncé son plan pour la construction de 1 000 logements supplémentaires à Jérusalem-Est, jetant ainsi de l'huile sur le feu. De toute évidence, la colonisation et l'appropriation illégale des terres sont des actes très graves qui pourraient saper complètement le processus de paix et compromettre les efforts de médiation.

Il est cependant légitime de se demander comment le peuple palestinien pourra construire son futur État indépendant, souverain et viable, dans la mesure où son territoire se rétrécit chaque jour. À cet égard, nous condamnons avec la plus grande fermeté la construction de toute nouvelle colonie, les attaques contre les civils, la démolition d'habitations, ainsi que le déplacement forcé des Palestiniens, et appelons Israël à y mettre immédiatement un terme.

S'agissant du processus politique, comme d'autres délégations l'ont souligné, le statu quo actuel n'est plus acceptable, et il déplorable que, ces derniers temps, les séances du Conseil de sécurité – tant publiques que privées – consacrées à la question palestinienne se multiplient sans qu'aucune initiative concrète ne soit prise pour permettre de décanter la situation et d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens sous occupation. Il est temps que la communauté internationale assume ses responsabilités en vue de donner une réelle impulsion au processus de paix et de ramener Israéliens et Palestiniens à la table des négociations. Cela implique qu'Israël respecte ses engagements internationaux et mette fin à toutes les pratiques de nature à compromettre les chances d'aboutissement du processus de paix.

La solution des deux États vivant côte à côte demeure la seule option valable pour répondre aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité et assurer un avenir meilleur et plus sûr au peuple palestinien. Nous sommes convaincus que pour parvenir à une paix juste et durable dans la région, il faut qu'Israël respecte les résolutions pertinentes de l'ONU et reconnaisse que la paix est incompatible avec la politique d'occupation, la construction de nouvelles colonies sur les territoires palestiniens, le massacre de populations innocentes, ainsi que la profanation des lieux saints.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé, et je prends note des déclarations de nos collègues palestinien et israélien.

L'Australie demeure très déçue par l'échec des négociations sur le statut final tenues cette année. Les efforts visant à parvenir à une paix durable sur la base d'une solution prévoyant deux États doivent reprendre sérieusement et sur-le-champ. L'Australie condamne sans réserve les actes de violence sectaire perpétrés contre des civils innocents, qui alimentent la méfiance mutuelle à un moment où la confiance est requise de toute urgence. Ces actes lâches ne contribuent aucunement à promouvoir les intérêts du peuple palestinien et ne servent qu'à renforcer les propos des extrémistes prônant la spirale du massacre et des récriminations. Les deux parties ont l'obligation de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réduire les tensions actuelles. Aucune des parties n'a intérêt à retomber dans la violence de masse qui caractérise le conflit à Gaza. Les personnalités politiques israéliennes et palestiniennes doivent, en revanche, faire montre d'un véritable leadership dans la quête de la difficile voie de la paix et de la réconciliation.

Concernant les lieux saints de Jérusalem, nous nous félicitons de l'engagement pris publiquement cette semaine par le Premier Ministre Netanyahu, et repris aujourd'hui au Conseil par le Représentant permanent d'Israël, de maintenir libre l'accès à tous les lieux saints. Nous sommes troublés par la décision d'Israël de construire plus de 1 000 nouveaux appartements à Jérusalem-Est, décision qui fait suite à la déclaration en août par Israël de son intention d'exproprier environ 400 hectares de terrain en Cisjordanie, dans le secteur sud de Bethléem, proclamés terres d'État. Suite à cette déclaration, la Ministre australienne des affaires étrangères, Mme Bishop, a demandé au Ministre

israélien des affaires étrangères, M. Lieberman, de revenir sur cette déclaration d'expropriation des terres.

La construction de nouvelles colonies de peuplement israéliennes sur les territoires faisant l'objet des négociations sur le statut final de même que les efforts palestiniens visant à instaurer unilatéralement un État palestinien nuisent aux efforts entrepris pour reprendre les négociations de paix. Les Israéliens et les Palestiniens méritent de vivre côté à côte dans la dignité, la paix et la sécurité. À cette fin, nous continuons d'encourager les deux parties à reprendre les négociations directes pour trouver une solution juste et viable prévoyant deux États. Nous sommes d'avis que le Conseil peut jouer un rôle constructif en appuyant ce processus, mais il ne peut le faire qu'avec le plein engagement des deux camps.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, de son exposé.

L'annonce récente par le Gouvernement israélien de son intention de construire de nouvelles colonies de peuplement dans Jérusalem-Est occupée nuit gravement au processus de paix israélo-palestinien. La cessation immédiate des activités illégales de colonisation israélienne est essentielle pour régler la question de Palestine, fondée sur la solution des deux États, que la communauté internationale appuie largement et pour laquelle il n'existe aucune autre option viable. Nous nous joignons donc aux autres membres du Conseil pour ordonner au Gouvernement israélien d'abandonner ses projets de construction de nouvelles colonies à Jérusalem-Est, qui, au regard du droit international, fait partie du territoire palestinien occupé.

Au cours du débat du Conseil de sécurité du 21 octobre (voir S/PV.7281), nous avons appelé les deux parties à saisir l'occasion qu'offrait le cessez-le-feu pour reprendre les négociations suspendues. Nous réitérons notre position, à savoir que le dialogue reste le seul moyen de régler la question de Palestine. Les parties doivent éviter toute rhétorique hostile et toute action unilatérale et prendre des mesures pour apaiser les tensions. Elles doivent, sans retard, reprendre les négociations directes sur les questions relatives au statut final, y compris sur les frontières, la sécurité, le statut de Jérusalem et le retour des réfugiés palestiniens.

Notre message, qui ne souffre aucune ambiguïté, aujourd'hui, comme toujours, est que nous voulons voir Israël et la Palestine vivre côte à côte en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues au plan international et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, de son exposé.

Les derniers incidents tragiques en date, tels l'attaque meurtrière menée par un Palestinien le 22 octobre, les tirs essuyés par des adolescents palestiniens et les violences de colons sont des faits extrêmement préoccupants. Nous déplorons les pertes humaines et appelons à une enquête approfondie sur ces tragiques événements. Nous craignons que, si nous n'y faisons rien, ces tensions ne dégénèrent en une nouvelle escalade de violence. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute action de nature à exacerber les tensions et à engendrer de nouvelles incitations à la violence et de nouveaux crimes motivés par la haine. Il incombe à toutes les parties de rétablir le calme et d'éviter toutes nouvelles tensions.

L'Union européenne et ses États membres, dont la Lituanie, ont condamné la décision du Gouvernement israélien de donner son aval aux projets prévoyant de nouvelles colonies de peuplement. Les colonies de peuplement sont illégales en droit international. Si ces projets sont poursuivis, ils menaceront gravement le statut final de Jérusalem comme capitale future de deux États. Nous nous joignons à la communauté internationale pour appeler le Gouvernement israélien à revenir sur ses projets et à mettre fin à sa politique de peuplement à Jérusalem-Est et en Cisjordanie.

Nous exhortons Israël à renoncer à toute mesure visant à modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut juridique de la ville de Jérusalem. Ces actions hypothèquent les chances de paix et sont contraires à la Quatrième Convention de Genève.

La Lituanie félicite vivement la Jordanie, Gardien des lieux saints de Jérusalem-Est, des mesures qu'elle prend afin de préserver le statu quo sur les lieux saints de Jérusalem-Est, et l'appuie dans ce sens. Nous n'avons cessé de réitérer notre appel à toutes les parties afin qu'elles mettent un terme à toute mesure de provocation sur les lieux saints du mont du Temple/Haram al-Charif qui puisse porter préjudice à l'issue des négociations sur Jérusalem-Est. Notre Ministre des affaires étrangères revient juste d'un déplacement en Jordanie qui a coïncidé avec le vingtième anniversaire de l'accord

de paix entre Israël et la Jordanie. Les Ministres des affaires étrangères lituanien et jordanien sont convenus qu'il importait de reprendre le plus tôt possible les négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens.

La Lituanie réitère son appel aux deux camps afin qu'ils reprennent les négociations de paix et fassent preuve de la fermeté et de l'engagement qui permettront de faire de la solution des deux États une réalité. Il faut trouver un moyen de régler par la voie des négociations le statut de Jérusalem comme capitale future d'Israël et de la Palestine. Une solution à deux États, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes du mandat de la Conférence de Madrid, y compris l'échange de terres contre la paix, de la Feuille de route, des accords précédemment conclus entre les parties et de l'Initiative de paix arabe est la seule solution viable si l'on veut que les deux peuples connaissent de nouveau la paix et la sécurité et pour réduire les tensions dans la région.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Argentine.

Je remercie M. Feltman de son exposé. Je réitère l'expression de ma considération aux représentants d'Israël et de la Palestine après leurs déclarations.

Jérusalem a une signification transcendante et importante pour les chrétiens, les musulmans et les juifs et je ne crois pas me tromper en affirmant que Jérusalem a une signification fondamentale pour tous les hommes et femmes de bonne volonté. C'est pourquoi la présente séance est on en peut plus justifiée compte tenu de la demande qui a été faite d'organiser d'urgence une séance du Conseil de sécurité, à un moment où elle revêt, à Jérusalem, une signification considérable, une importance égale pour tous. Les tensions connaissent une escalade dangereuse, déstabilisatrice, et la violence recommence à faucher des vies de civils.

Comme il est regrettable que, alors que nous nous trouvons tous encore au milieu des discussions sur la reconstruction de Gaza – ou sur la nouvelle reconstruction de Gaza –, nous nous voyions de nouveau devant la nécessité urgente d'appeler l'attention sur des actions menées en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. L'intention annoncée d'Israël de poursuivre la construction d'unités de peuplement supplémentaires à Jérusalem-Est, notamment à Ramat Shlomo et Har Homa, mérite en particulier notre ferme condamnation. Ces annonces ne sont pas surprenantes, ce ne sont pas des faits isolés, et c'est ce qui est le plus regrettable : pourquoi ne nous surprennent-elles pas? Pourquoi ne s'agit-il pas de faits isolés? Elles s'inscrivent dans le cadre de la campagne ininterrompue de colonisation à Jérusalem-Est, qui s'accompagne de confiscations, d'attaques de populations civiles, de démolitions et du déplacement forcé de résidents palestiniens.

Mais de surcroît, l'expansion des colonies coïncide avec une série d'actes de violence, de restrictions d'accès, d'actes d'incitation et de tentatives de modification du statu quo des lieux saints de Jérusalem, considérés tels par les hommes et femmes de foi, et par les hommes et les femmes de bonne volonté. Dans le contexte actuel de frustration et d'impasse du dialogue, il s'agit d'actions irresponsables, aux effets potentiellement déstabilisateurs sur toute la région.

Nous le savons, toutes ces pratiques violent le droit international, sont contraires à la paix, continuent de modifier la situation sur le terrain et mettent en péril la viabilité d'une solution à deux États. Pourquoi consentir à des pratiques auxquelles il n'est pas possible de consentir? Pourquoi ne pas demander à nouveau – redemander – qu'elles soient rapportées immédiatement? Pourquoi ne pas dire – avertir – qu'elles peuvent occasionner une nouvelle escalade tragique de la violence?

Le Conseil, accompagnant la position majoritaire de la communauté internationale, a dit à maintes occasions que toutes les mesures législatives et administratives prises par Israël et les actions de nature à modifier le statut juridique de Jérusalem étaient nulles et non avenues, qu'elles ne pouvaient modifier ce statut et faisaient gravement obstacle à la paix. Le Conseil de sécurité a déploré également la persistance d'Israël à vouloir modifier les caractéristiques physiques, la composition démographique, les structures institutionnelles et le statut de Jérusalem, la Ville sainte.

Mais il est clair que les paroles de condamnation ne suffisent pas et que l'histoire entre le Conseil de sécurité et Jérusalem est une série de résolutions non respectées. Et si tel est le cas, il ne faut toutefois pas perdre de vue que Jérusalem n'est qu'une facette du conflit israélo-palestinien et que les faits à l'origine de la convocation de la séance d'aujourd'hui traduisent une réalité plus large, qui est celle d'une occupation illégale qui se prolonge depuis près d'un demi-siècle.

L'Argentine estime que le Conseil de sécurité doit cesser de tolérer, par son inaction, les actes de

provocation et les agissements qui vont à l'encontre de la paix. Nous devons tout mettre en œuvre pour sauver la solution des deux États pendant que cela reste possible. À condition de faire tomber les masques et d'abandonner le deux poids, deux mesures, le Conseil peut et doit faire un certain nombre de choses pour atteindre cet objectif, en assumant pleinement ses responsabilités.

Le Conseil peut admettre la Palestine comme État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil peut se rendre dans la région, une visite qui a trop longtemps été reportée. Et il devrait s'engager à débattre, noblement, avec sérieux et dans un esprit de compromis, du projet de résolution arabe visant à ce qu'il soit mis fin à l'occupation dans un délai précis, dans le cadre de ses efforts pour que se concrétise la pleine indépendance du peuple palestinien et que soit garanti le droit de l'État d'Israël de vivre en paix aux côtés de ses voisins, au sein de frontières sûres et internationalement reconnues. À cette fin, l'Argentine reste disposée à travailler sur le projet de résolution.

Nous sommes convaincus que pour peu qu'il y ait la volonté et la conscience politiques requises, le Conseil de sécurité peut contribuer à créer les conditions nécessaires pour que l'on parvienne enfin, une fois pour toutes, à une coexistence pacifique, juste, respectueuse, tolérante et durable entre Israéliens et Palestiniens.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.